

Points supplémentaires présentés par Thierry DENONCIN

1. Plan de mobilité dans le centre de Wellin

On devrait plutôt parler pour ce sujet de problématique de l'immobilité.

En effet, nous allons nous interroger sur l'évolution du stationnement aux alentours de la Grand-Place.

Depuis le transfert du magasin Colruyt et de la pharmacie vers l'extérieur du village, le visage du centre a changé. Hormis l'HORECA et les banques, quelques petits commerces résistent, mais de plus en plus de bâtiments du centre de Wellin sont transformés en immeubles de rapport, et nous entendons par là, en appartements à louer. Qui plus est l'avenir semble se confirmer dans cette optique : les anciens établissements Pasquasy vont aussi être transformés et on doit s'attendre à ce qu'il en soit de même pour les Ets Gilson.

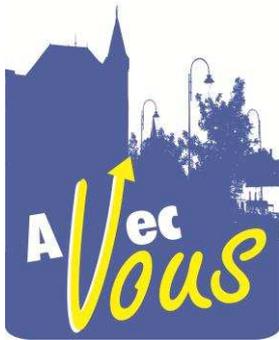
Par conséquent, on peut s'attendre à une augmentation du nombre de véhicules stationnés dans ce périmètre. Bon nombre de ceux-ci sont et seront des « voitures ventouses », immobilisées tout au long de la journée au même endroit .

Il est légitime de la part de certains commerçants de se questionner quant aux emplacements disponibles pour leur clients, surtout si l'on sait que de plus en plus de gens , à fortiori , les personnes à mobilité réduite, aiment à se garer au plus près du commerce dans lequel ils se rendent .

Nous constatons qu'aucune politique de stationnement n'existe au centre du village, si ce n'est une petite zone bleue à proximité de la boucherie Lefebvre .

Par conséquent, nous interpellons les membres du collège quant à savoir :

- *S'ils ont déjà pris conscience du problème ;*
- *Si oui, ont-ils déjà une idée pour les solutions ;*
- *Et dans ce cas, ont-ils envisagé des actions et dans quels délais .*



2. Suivi du plan d'action en vue de rétablir l'équilibre forêt-gibier dans les bois communaux de Wellin.

Il y a quelques années, le problème de l'équilibre sylvo-cynégétique a soulevé les passions, avec pour point d'orgue la perte du label PEFC pour la forêt wellinoise.

Rappelons que la forêt est une source de revenu important pour nos finances communales par les locations des chasses, l'exploitation sylvicole et peut être aussi par l'apport touristique.

Des décisions ont dès lors été prises afin de rétablir un équilibre « forêt-gibier », avec des mesures à appliquer progressivement (rabaissement des clôtures périphériques , suppression du nourrissage au maïs , adaptation des plans de tir).

Ceci a permis de récupérer le label PEFC par la commune de Wellin.

Mais qu'en est-il du suivi des mesures décidées antérieurement ?

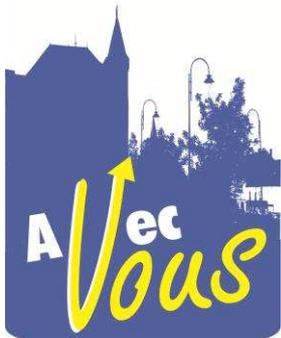
3. Entretien des accès aux berges destinées à la pêche.

Il nous a été signalé dernièrement par un habitant détenant un permis de pêche, Monsieur Bernard Arnould, que les berges de la LESSE affectées à la pêche (en zone banale, par définition accessible a toute personne détenant un permis de pêche provincial) n'étaient pas entretenues (débroussaillage), mais aussi et surtout que les accès à celles-ci n'étaient nulle part aménagés avec pour conséquence un risque accru d'accident pour ceux qui ont l'envie et le courage de s'y aventurer ...

Un exemple bien concret : la passerelle Maria (reprise sur un panneau promotionnel le long d'une route nationale). Aux dires de Monsieur ARNOULD, la sécurité ne serait plus suffisamment garantie sur celle-ci, plus particulièrement pour les « gardes fous » qui ne seraient plus suffisamment solides (et cela ne concerne pas que les pêcheurs, mais aussi les nombreux promeneurs).

Nous souhaitons connaître votre position sur ce sujet c'est-à-dire :

*** *Avez-vous l'intention de faire un état des lieux des berges de nos cours d'eau ?***



** Si nécessaire, envisagez-vous des actions afin de remédier aux problèmes évoqués ?*

Points supplémentaires présentés par Benoît CLOSSON :

1. Extension PAE WELLIN-HALMA

D'après nos informations, le Collège n'aurait toujours pas pris position concernant l'extension du parc économique Idelux de WELLIN-HALMA.

Pourtant, le dossier est finalisé depuis plusieurs mois et Idelux n'attend plus que la position du Collège communal avant d'avancer.

La procédure urbanistique est très technique et très longue. Or nous savons tous que le parc est actuellement quasiment saturé ! Chaque semaine perdue nuit au futur développement économique de la Commune.

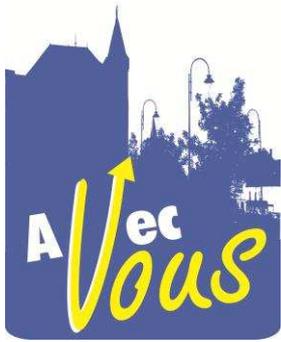
Quelles sont les raisons de ce retard du Collège ? Le Collège est-il enfin en mesure de prendre très rapidement une position officielle ?

2. Bourgmestre faisant-fonction

Fin avril-début mai, la Bourgmestre s'est absenté de la Commune et a procédé à la désignation d'un Bourgmestre faisant-fonction, en la personne du 2^{ème} Echevin, Etienne LAMBERT.

Nous ne doutons pas un seul instant que cette désignation n'a évidemment rien à voir avec le fait que Monsieur LAMBERT soit le seul membre du Collège communal issu du même groupe politique que celui de la Bourgmestre (OSONS)...

Nous savons évidemment que la décision du Bourgmestre faisant fonction revient au Bourgmestre qui peut désigner qui bon lui semble... Il nous paraît cependant que, vu l'importance de la fonction, il est sain que le Conseil communal soit informé des critères objectifs et démocratiques permettant de choisir le Bourgmestre faisant fonction.



Points supplémentaires présentés par Emmanuel HERMAN

1. Organigramme du personnel communal : suivi et présentation annoncée par le Collège.
2. Site internet communal de Wellin : contenu ?
3. Plaine de jeux à la Maison des associations : remise en place ?